

SEANCE DU 16 JANVIER 2023

INFORMATIONS :

- COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

2022-213	Signature avec la société PREVISOFIT d'un contrat pour la maintenance du logiciel de gestion du DUERP. Ce contrat est signé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. Le montant annuel de cette prestation s'élève à 1 380 € TTC. Décision du Maire annulée – doublon existe déjà au n°2022-155.
2022-214	Signature avec DOCAPOST FAST d'un contrat pour l'achat d'un certificat dans le cadre de la dématérialisation des actes pour la période du 1er décembre 2022 au 2 décembre 2025 et pour la mise en place du paramétrage des actes budgétaires. Le montant total de cette prestation est de 1 399,20 € TTC.
2022-215	Signature avec Madame Catherine DROUOT d'un devis pour une représentation du spectacle « La marelle des souvenirs », le mardi 8 novembre 2022, à destination des assistants maternels et des familles fréquentant le Relais Petite Enfance. La dépense est partagée entre les RPE organisateurs. Pour le RPE d'Ifs, le montant de la prestation s'élève à 200 € (prestation non assujettie à la TVA).
2022-216	Signature avec Hugo GUILLOUET d'un contrat de maintenance pour le développement et l'assistance d'une application web de gestion de l'École Municipale de Musique et de Danse. Le montant annuel de cette prestation est de 1 500 € TTC.
2022-217	Signature avec la société SEMAPHORS d'un contrat pour la fourniture et livraison de matériels informatiques pour le projet socle numérique de la ville – lot 2 : matériels fonctionnant sous ios et leurs accessoires. Le montant de cette prestation s'élève à 45 550 € TTC.
2022-218	Signature avec la société KOESIO CORPORATE IT d'un contrat pour la fourniture et livraison de matériels informatiques pour le projet socle numérique de la ville – lot 3 : matériels informatiques divers. Le montant de cette prestation s'élève à 25 105,96 € TTC.
2022-219	Signature avec la SAS PASCALE ET PAQUATTE PRODUCTIONS d'un contrat de cession pour l'organisation d'un spectacle "Amants à mi-temps" le vendredi 27 janvier 2023 dans le cadre de la saison Coups de Théâtre. Le montant de cette prestation s'élève à 2 200 € TTC.
2022-220	Signature avec la SAS PASCALE ET PAQUATTE PRODUCTIONS d'un contrat de cession pour l'organisation d'un spectacle "Ado un jour, à dos toujours" le vendredi 28 avril 2023 dans le cadre de la saison Coups de Théâtre. Le montant de cette prestation s'élève à 2 200 € TTC.
2022-221	Signature avec la société PYRAMIDE d'un contrat de maintenance sécurité pour le mur d'escalade installé au Gymnase Senghor. Le montant du marché s'élève à 1 528,80 € TTC par an.
2022-222	Signature avec l'Institut Médico-Educatif André Bodereau de Fleury sur Orne d'une convention triennale relative au dispositif d'accompagnement et de ressources, permettant d'accueillir au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse des élèves issus de cette structure. Cet établissement s'engage à verser 650 € par an à la Ville.
2022-223	Signature avec la société SCHILLER d'un contrat de maintenance de 18 défibrillateurs. Le montant du marché s'élève à 1 836,37 € TTC la 1ère année, puis 1 944,43 € TTC les 2 années suivantes.

2022-224	Signature avec la société CONTRÔLE S d'un devis pour la location de matériel dans le cadre de la sonorisation de la cérémonie des vœux du Maire le 12 janvier 2023. Le montant total de cette prestation s'élève à 311 € TTC.
2022-225	Signature avec Sébastien MADELEINE , régisseur, d'un contrat dans le cadre de la sonorisation de la cérémonie des vœux du Maire le 12 janvier 2023. Le montant total de cette prestation s'élève à 439,41 € TTC.
2022-226	Signature avec la société OUEST TERRASSEMENT d'un acte spécial portant acceptation du sous-traitant EURL DE COURSEULLES portant sur l'exécution de la prestation suivante : travaux d'espaces verts dans le cadre des travaux de requalification des écoles. Le montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant s'élève à 4 822,50 € HT (auto liquidation : la TVA est due par le titulaire).
2022-227	Émission d'un titre à l'association Horizons Solidaires pour la participation d'Hélène MARCHAND qui s'était rendu à Debar du 1 ^{er} au 5 mai 2022 dans le cadre de la coopération décentralisée. Le montant du titre s'élève à 159,39 € TTC.